

DEC10A101DR04 UMR8214

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

LE DIRECTEUR D'UNITE,

- Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision n° 100019INP approuvant la création, à compter du 1^{er} juillet 2010, de l'UMR8214, intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay" dont le directeur est Monsieur Philippe BRECHIGNAC ;

D É C I D E

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie COSSON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, assistante de gestion financière.

Article 3 : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2010

Monsieur Philippe BRECHIGNAC
Directeur de l'unité n° UMR8214

Madame Anne-Marie COSSON Madame Bernadette ROME

VOLUME 7 : Mesures particulières

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.10. DR11